

(TRADUCTION)

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA NAVIGATION  
PROJETÉS DANS LA SECTION DE LA RIVIÈRE DÉTROIT DES CHENAU  
DE COMMUNICATION DES GRANDS LACS

I

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures

SERVICE EXTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

N° 26

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique présente ses compliments au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a l'honneur de se référer à certains travaux d'amélioration de la navigation projetés dans la section de la rivière Détroit des chenaux de communication des Grands lacs.

L'amélioration des chenaux de communication des Grands lacs, ayant pour objet d'agrandir les dimensions des chenaux afin de répondre aux besoins croissants du commerce sur cette importante voie de transport par eau, a été autorisée par la Loi publique n° 434 du 84<sup>e</sup> Congrès, approuvée le 21 mars 1956. La partie du projet à exécuter dans la rivière Détroit prévoit le dragage des chenaux existants, l'évacuation des matières draguées et la construction de levées de compensation.

Les grandes lignes du projet de la rivière Détroit sont exposées sommairement dans le document ci-joint, que complète une carte. Celle-ci délimite précisément la partie des travaux qui doit être exécutée dans les eaux canadiennes.

Les fonds destinés au lancement des travaux ont été accordés par la *Civil Functions Appropriation Act* (loi sur les crédits affectés aux travaux civils), Loi publique n° 641 du 84<sup>e</sup> Congrès, en date du 2 juillet 1956. Le programme de construction établi pour l'exercice financier en cours prévoit l'approfondissement du chenal d'Amherstburg, situé dans les eaux canadiennes. Afin que ces travaux puissent commencer dès la campagne actuelle, on projette de publier les appels de soumissions vers la fin de juillet 1956.

Le Gouvernement des États-Unis serait reconnaissant au Gouvernement du Canada de bien vouloir envisager d'approuver les améliorations de la navigation projetées dans les eaux canadiennes de la section de la rivière Détroit des chenaux de communication des Grands lacs. Comme il serait souhaitable de commencer sans délai à établir les plans des ouvrages à construire, le Gouvernement des États-Unis serait très reconnaissant au Gouvernement canadien de lui faire tenir sa réponse le plus tôt qu'il pourra.

En raison du caractère d'urgence de ces travaux, le Gouvernement des États-Unis serait d'avis que toute question de détail pouvant se poser quant aux opérations à effectuer dans cette section des chenaux devrait faire l'objet d'entretiens particuliers entre M. l'Ingénieur de district du ministère des Travaux publics à London (Ontario), Canada, et le colonel Peter C. Hyzer, ingénieur de district du Génie des États-Unis à Détroit (Michigan), États-Unis.

"M.C.R."

Ambassade des États-Unis d'Amérique,  
Ottawa, le 23 juillet 1956.